

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 119 (2016)

Artikel: Biel/Bienne bilingue dans le miroir de 1815
Autor: Gaffino, David
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-697005>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Biel/Bienne bilingue dans le miroir de 1815

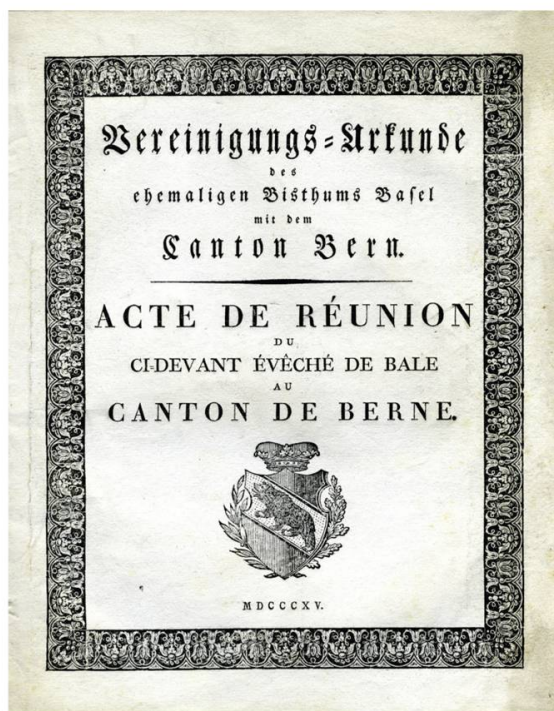
DAVID GAFFINO

Le 21 novembre 2015, la ville de Bienne, en collaboration avec la section biennoise de la Société jurassienne d'Émulation, a commémoré le bicentenaire de son appartenance au canton de Berne et à la Confédération suisse, une conséquence du congrès de Vienne de 1815, comme pour le Jura bernois et le Jura. Un anniversaire célébré «à la biennoise», sans grand faste, mais avec respect et un intérêt marqué pour l'histoire de la région. L'occasion pour les autorités municipales et cantonales de revenir sur une histoire commune parfois agitée et conflictuelle, dont elles ont assuré avoir tourné la page pour se tourner vers l'avenir.

L'occasion aussi pour deux historiens biennois, Tobias Kaestli et le soussigné, de revenir sur les événements diplomatiques du congrès de Vienne, du point de vue biennois, et sur l'histoire du bilinguisme de Bienne. C'est ce dernier élément qui fait l'objet du présent article, dans

une tentative de mieux cerner ses origines dans la cité seelandaise, le développement de la minorité francophone et le rôle qu'a joué — ou non — l'année 1815 dans cette évolution.

Cette contribution se base sur une conférence donnée par le soussigné au Nouveau Musée de Bienne le 21 novembre 2015 et sur un cycle de conférences qu'il a présenté dans le sillage



Négocié à Bienne, l'Acte de réunion, du 14 novembre 1815, scelle le destin de l'Ancien Évêché de Bâle (Bienne et Jura) en le rattachant au canton de Berne. (Nouveau Musée de Bienne.)

de la parution de l'ouvrage *Histoire de Bienne* en 2013¹. Fruit d'un travail collectif, cet ouvrage fournit la base d'une grande partie de la matière développée ci-dessous, grâce notamment aux recherches de Laurent Auberson, Margrit Wick-Werder, Markus Wick, Antonia Jordi, Pascal Kaegi et Tobias Kaestli. L'auteur y a ajouté le résultat de ses propres recherches et son expérience de travail en tant que secrétaire général du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF).

Le présent article cherche à répondre à l'une des critiques formulées à l'égard de l'ouvrage *Histoire de Bienne*, à savoir qu'il couvre l'histoire de manière chronologique et non thématique, et par conséquent, un aspect transversal comme le bilinguisme biennois n'y apparaît qu'en filigrane, éparpillé entre les époques et les chapitres. Les quelques lignes qui suivent s'efforcent modestement de combler cette lacune.

La frontière linguistique : une histoire de barbares

« Le canton de Berne croit en Bienne et en son avenir² », a affirmé le président du Conseil-exécutif bernois, Hans-Jürg Käser, invité d'honneur de la cérémonie du 21 novembre 2015 marquant le bicentenaire de l'appartenance de Bienne au canton de Berne et à la Suisse. Son hôte, Erich Fehr, maire de Bienne, lui a répondu que « Bienne et Berne ont chacun trouvé leur chemin et appris à collaborer³ ». Deux mois plus tôt, pourtant, on pouvait lire dans la presse régionale que « les partis biennois accusent le canton de sacrifier la culture [à Bienne]⁴ » et, quelques jours à peine avant cette cérémonie, des députés au Grand Conseil bernois assénaient au cours d'un débat houleux que « toutes les régions du canton doivent être traitées de la même manière⁵ » et que « si Moutier change de canton, il faudra bien rediscuter fondamentalement de la loi sur le statut particulier et des droits particuliers qu'elle renferme⁶ ». Ce texte consacré principalement au Jura bernois traite également de la minorité francophone de Bienne.

Mais d'où découlent au juste ces droits en faveur des francophones de Bienne ? La ville a-t-elle toujours été bilingue, ou l'est-elle devenue ? et quand ? La réponse est plus complexe qu'il n'y paraît. La naissance du bilinguisme biennois moderne est traditionnellement datée du milieu du XIX^e siècle, avec le développement massif de l'industrie horlogère qui a attiré dans cette ville de nombreux horlogers francophones descendus

du Jura. Le bilinguisme de la ville et de sa région plonge cependant ses racines beaucoup plus profondément dans l'histoire, avec des jalons à la fin de l'époque romaine, puis aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles, ainsi que pendant et après la Révolution française.

Située aux alentours d'une zone de peuplement romain (notamment le site de Petinesca, mais aussi la route du Pierre-Pertuis qui passait par Mâche, village voisin devenu un quartier de Bienne en 1920), Bienne n'est attestée dans des documents qu'à partir du ^{xii}^e siècle, puis mentionnée pour la première fois en tant que « ville » en 1230. Il est probable qu'un village, ou du moins un peuplement, existait là depuis plusieurs siècles, comme en attestent notamment des découvertes archéologiques récentes, ayant mis au jour des remblais datant du ^{vii}^e ou ^{viii}^e siècle, dans une rue de l'actuelle vieille ville de Bienne⁷.

Qu'il y ait déjà eu un village ou non à cet endroit, l'emplacement de Bienne se situait assez exactement sur la frontière des langues, telle qu'elle s'est établie progressivement entre le ^v^e et le ^x^e siècle, lors de l'effondrement de l'Empire romain, sous la pression des populations barbares. L'Helvétie était entièrement romaine depuis la fin du ⁱ^{er} siècle av. J.-C. Reculant face à la pression des tribus germaniques « barbares » au ^v^e siècle, les Romains confient une partie de l'Helvétie (correspondant plus ou moins à l'actuelle Suisse romande) aux Burgondes, un peuple germanique entré dans la sphère d'influence latine et qui constitue une partie des troupes auxiliaires de Rome⁸.

Cette région burgonde ne tombera pas aux mains des Alamans, autre peuple germanique venu du nord-est, qui occupent l'actuel Plateau suisse alémanique dès le ^{vi}^e et le ^{vii}^e siècle (et non dès le ^v^e siècle, comme l'affirmait longtemps la recherche, démentie par des contributions plus récentes⁹). Les deux peuples sont au contact, paisiblement semble-t-il, dans la région du lac de Bienne et le long de l'Aar et de la Sarine, qui marqueront jusqu'à nos jours la frontière linguistique suisse. Les distinctions entre terres latines et germanophones (entre un espace burgonde, resté dans la sphère romaine, et un espace alaman purement germanique) perdureront ensuite au sein du royaume des Francs, vainqueurs des Burgondes et des Alamans, puis dans les structures du royaume carolingien¹⁰.

En dépit de fluctuations au fil de l'histoire, cette frontière se retrouve en bonne partie de nos jours : les communes devenues germanophones entre le ^{vi}^e et le ^x^e siècle le demeureront pour la plupart, alors que les communes restées burgondes garderont le latin, qui deviendra le français. La germanisation venue de l'est progresse jusqu'au site actuel de



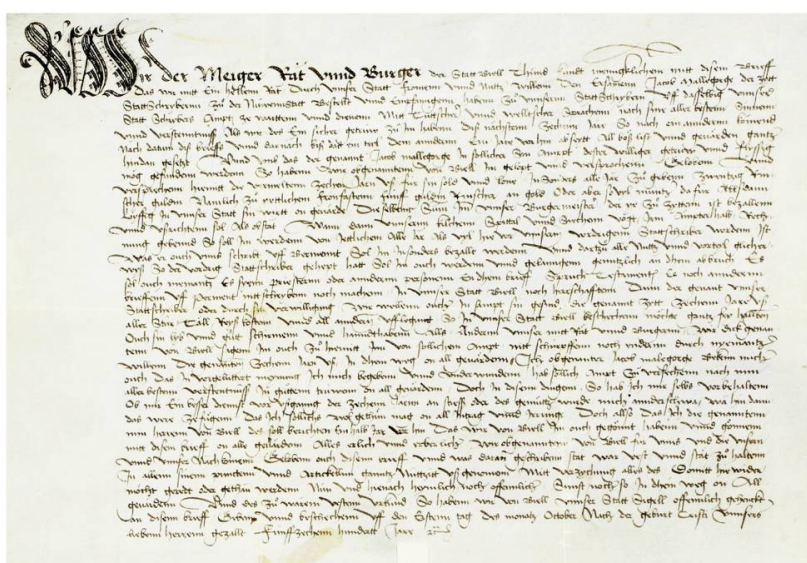
Cette gravure sur bois de Heinrich Vogtherr l'Ancien est la plus ancienne vue de Bienne, publiée au XVI^e siècle. Ce n'est qu'au XIX^e siècle que la ville, en pleine croissance démographique, débordera véritablement de ses frontières médiévales. (Ville de Bienne, Collection des arts visuels.)

Bienne et le long du lac, avec une frontière qui s'établit entre Douanne et Gléresse, sur le Twannbach. La commune de Gléresse changera de langue beaucoup plus tardivement : aujourd'hui germanophone (Ligerz), elle est restée francophone jusqu'au XVII^e siècle¹¹. Les communes suivantes sur la rive nord, en direction de Neuchâtel, sont restées latines, alors que la rive sud du lac a aussi été germanisée. Cette évolution se révèle jusque dans les toponymes, la plupart des communes de la région ayant un nom en français, d'origine latine, et un nom en allemand, à l'image de Mâche/Mett, Orvin/Ilfingen ou Daucher/Tüscherz¹².

Du Moyen Âge alémanique à l'occupation française

Si l'on ignore la date exacte de son peuplement au Moyen Âge, toujours est-il que Bienne, une fois attestée dans les documents au XII^e siècle, est alors une petite bourgade germanophone, toute proche de la frontière linguistique. Elle a reçu du prince-évêque de Bâle, son suzerain, le titre médiéval de ville, avec des droits et privilèges correspondants. Les autorités de Bienne détenaient par ailleurs de longue date un droit de bannière, à savoir le droit de lever des troupes, sur la région voisine de l'Erguël et sur quelques autres territoires, principalement francophones

(y compris La Neuveville jusqu'en 1368)¹³. Pour exercer leurs droits, correspondre et se faire comprendre de la population de leur territoire de bannière, les autorités de Bienne, alémaniques, doivent aussi maîtriser le français. Le chancelier municipal était très certainement bilingue depuis des siècles; cette exigence est en tout cas attestée à partir de l'an 1500, dans la charte de nomination du chancelier Jacob Malagorge: le texte exige de lui qu'il serve la ville « dans la langue allemande et dans la langue welsche¹⁴ ».



La charte d'engagement du chancelier municipal Jacob Malagorge, en 1500, impose expressément l'exigence de son bilinguisme français et allemand. (Archives municipales de Bienne, 1, 204 CLXXXIX, 18.)

La langue parlée par les autorités et la population de Bienne sous l'Ancien Régime est donc l'allemand. Les demandes d'admission à la bourgeoisie doivent pendant longtemps être déposées en allemand et de nombreux aspirants bourgeois romands germanisent leur nom: Niggu pour Nicod, Borki pour Bourquin, Thellung pour Taillon ou encore Tschan pour Jean. Le français est cependant répandu à l'époque parmi la bonne société, à Bienne comme ailleurs, cette langue jouissant alors d'un statut international comparable à l'anglais d'aujourd'hui¹⁵.

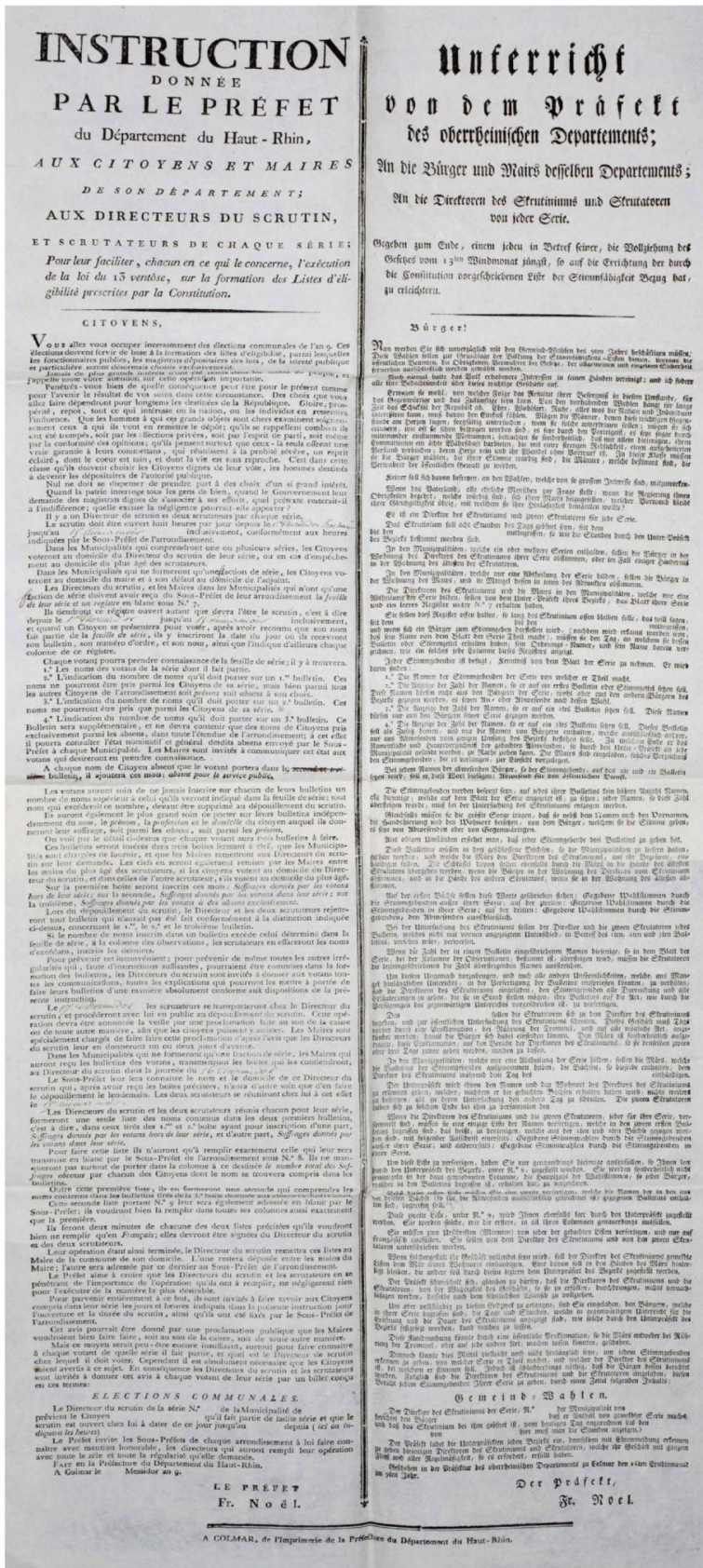
Des mariages mixtes se font également, rendant plus difficile la distinction de langue au sein des familles, par exemple en 1665 entre le réfugié huguenot français Pierre Thouvenin et l'aristocrate biennoise Anna Katharina Wildermeth. C'est précisément dans ces années-là que les persécutions contre les vaudois et les réformés, dans les pays catholiques voisins, vont amener de nombreux réfugiés, parmi lesquels des vaudois du Piémont et des huguenots français, à s'établir dans les cantons protestants suisses. Bienne, ville réformée depuis 1528, accueille

elle aussi des réfugiés protestants (plus de 6000 après la révocation de l'Édit de Nantes). Même si la plupart continuent leur chemin, certains restent à Bienne. Conséquence de ces mouvements de population : le culte en langue française, présent de longue date, s'établit durablement à Bienne au XVIII^e siècle¹⁶.

En 1776, revenant sur les traces de Jean-Jacques Rousseau, l'historien anglais William Coxe écrit dans ses *Lettres* : « Le petit État de Bienne [...] est resserré entre le lac et une partie du Jura. [...] La langue du pays est un allemand provincial, mais eu égard à la proximité de la principauté de Neuchâtel, on y parle aussi un patois français¹⁷. » Il ajoute, au sujet de l'autonomie partielle de la ville : « La constitution de Bienne est d'une nature si singulière que je ne sais trop dans quelle classe la ranger. On ne peut la regarder ni comme une république indépendante ni comme une monarchie limitée [...]. Il paraît, en outre, que cette république protestante, nonobstant la souveraineté de son évêque catholique, jouit dans sa plénitude du droit d'imposer les taxes, contracter les alliances, déclarer la guerre & faire la paix, enfin, de faire tous les actes de l'indépendance la plus absolue¹⁸. »

Si William Coxe en exagère un peu la portée, cette autonomie partielle de Bienne est réelle : la ville défend bec et ongles ses privilèges anciens et ceux qu'elle a pu arracher aux princes-évêques successifs. Elle s'appuie aussi sur ses alliances, notamment son droit de combourgeoisie avec Berne. Ses droits particuliers ont cependant été fortement bridés depuis la Contre-Réforme, sous le règne du prince-évêque Blarer de Wartensee. Celui-ci, dans ses efforts de Contre-Réforme et dans le but de ramener Moutier dans le giron catholique, cherchera à se débarrasser purement et simplement de Bienne, ville réformée et frondeuse, proposant un échange avec Berne à la fin du XVI^e siècle, offre que Berne finira par décliner. Blarer de Wartensee s'efforcera alors de brider ses sujets biennois par le traité de Porrentruy (1606), confirmé par son successeur dans le traité de Baden en 1610, qui fixera le cadre juridique jusqu'à la fin de l'Ancien Régime¹⁹.

C'est dans ce contexte germanophone partiellement bilingue, dans une ville rêvant d'autonomie, accrochée à ses privilèges anciens et déclinants, que va survenir le traumatisme de l'occupation française : après le nord puis le sud de la Principauté épiscopale de Bâle, c'est au tour de Bienne d'être occupée par les troupes révolutionnaires françaises, en février 1798. Bienne est rattachée au département du Mont-Terrible, où le français est la langue majoritaire, avec Porrentruy pour chef-lieu ; le Mont-Terrible sera ensuite intégré au département du Haut-Rhin en



Pour bien se faire comprendre, les autorités d'occupation française publient des décrets bilingues à Bienne et dans le département du Haut-Rhin, à l'instar de ces instructions préfectorales en vue d'élections communales. (Archives municipales de Bienne, 1, 240, CCLIV, 51.)

1800. Pour la première et dernière fois de son histoire, Bienne forme alors un « canton de Bienne », non pas un véritable canton suisse comme en rêvaient les élites municipales depuis des siècles, mais un canton au sens français du terme, à savoir une simple subdivision administrative d'un département. La ville fait un nouveau pas vers le bilinguisme, avec une présence accrue du français et des décrets publiés en deux langues par les autorités d'occupation, soucieuses de se faire comprendre de la population germanophone²⁰.

L'économie biennoise est profondément transformée pendant la période française: l'artisanat horloger, qui commençait à émerger au XVII^e siècle, s'effondre totalement, victime de patentes à prix prohibitifs et de taxes sur les métaux précieux. Bienne comptait environ 120 horlogers au moment de l'arrivée des Français, en 1798. On n'en recensera plus que quatre en 1812. En revanche, l'industrie textile profite de la situation et du blocus continental imposé à l'Angleterre par Napoléon. Grâce à ses relations en France, le Biennois François Verdan développe sa fabrique d'indiennes (des tissus colorés à la mode de l'époque), située dans l'actuel bâtiment Neuhaus du Nouveau Musée de Bienne. Au sommet de la période française, en 1808, la fabrique d'indiennes et les autres fabriques du secteur textile occupent entre 1 200 et 1 500 personnes à Bienne; la ville comptait alors quelque 2 300 habitants, ou environ 5 500 dans tout le canton de Bienne (avec Boujean, Évilard, Vigneules, Péry, Orvin et quelques autres communes). C'est dire le poids économique de l'industrie textile à Bienne pendant la période française, avant le déclin puis la défaite de Napoléon face aux puissances européennes²¹.

Par ses spoliations, ses réquisitions, la conscription obligatoire et les bouleversements qu'elle impose, l'occupation française laissera à Bienne (comme à d'autres régions suisses) un souvenir détestable, en partie synonyme de rejet de la France et du français²².

Rêves de grandeur au congrès de Vienne

Ayant atteint son apogée en 1807, l'Empire napoléonien n'en finira plus de décliner ensuite. S'enlisant dans des guerres en Espagne puis en Russie, il finira par s'effondrer en 1813-1814, sous les coups de boutoir des Alliés. Une bonne partie des fonctionnaires français fuit Bienne au

fur et à mesure que les troupes autrichiennes avancent et franchissent le Rhin pour se rapprocher du Jura. S'ensuit une période de négociations intenses à de multiples niveaux, d'abord à une échelle régionale pour Bienne, puis à l'échelle européenne, au congrès de Vienne qui s'ouvrira en 1814²³.

Alors que les grandes puissances redessinent la carte de l'Europe à Vienne, des notables biennois (regroupant peu ou prou l'ancienne classe dirigeante de la ville) cherchent à se doter enfin du statut de canton suisse, si ardemment désiré depuis des siècles. Ils dépêchent des diplomates à Berne et à la Diète fédérale, mais aussi auprès de l'armée autrichienne, dont ils obtiennent une lettre certifiant que Bienne fait partie de la Confédération suisse et doit être traitée comme telle, et non pas comme une province française occupée. Tout est fait pour ne plus paraître français ; à la fin 1813, les notables biennois refusent de répondre aux ordres du préfet de Porrentruy, désormais sous occupation autrichienne, qui exige des réquisitions en nourriture de la part des territoires français libérés (ou réoccupés). Le 4 janvier 1804, les notables se réunissent sous la forme d'un gouvernement provisoire, présidé par Samuel Daxelhofer, qui proclame unilatéralement un « État libre de Bienne » au sein de la Confédération helvétique. Une demande d'adhésion est déposée auprès de Zurich, canton directeur de la Confédération. Le gouvernement provisoire abolit le droit français et ses grands principes (comme la séparation des pouvoirs), pour rétablir l'ordre de l'Ancien Régime²⁴.

Après avoir tenté en vain, durant l'été 1814, de négocier avec l'Erguël et La Neuveville la création d'un canton dirigé par Bienne, le gouvernement biennois provisoire pousse son aventure diplomatique jusqu'au congrès de Vienne, à l'automne 1814. Présentés par l'historien Tobias Kaestli²⁵, les détails de cette épopée ne font pas l'objet du présent article. On en retiendra que le gouvernement provisoire, désormais présidé par Niklaus Heilmann et représenté au congrès de Vienne par son fils, Friedrich Heilmann, échouera dans son ultime tentative de créer un canton de Bienne. Confrontées au retour de Napoléon après sa fuite de l'île d'Elbe en mars 1815, les puissances européennes ont d'autres chats à fouetter et sifflent la fin de la récréation. Le congrès de Vienne aboutit le 20 mars 1815 à une Déclaration pour les affaires concernant la Suisse, qui prévoit entre autres le rattachement de tout l'Ancien Évêché de Bâle (dont Bienne) à la Suisse et au canton de Berne. Cette Déclaration sera suivie d'une autre, du canton de Berne, qui s'engage à « confirmer aux villes, districts et communes [...] leurs anciens droits », puis par la négociation et la signature (à Bienne) de l'Acte de réunion du 14 novembre

1815, qui règle les détails du rattachement de l'Ancien Évêché de Bâle au canton de Berne²⁶.

Fin 1815, Bienne est une petite ville bernoise et suisse, à nouveau essentiellement germanophone, mais toujours à la frontière des langues, avec une présence encore discrète du français. Une ville affaiblie dans son économie comme dans ses institutions, et rattachée au district alémanique de Nidau. Elle ne deviendra chef-lieu de son propre district qu'en 1832.

L'industrialisation francophone au XIX^e siècle

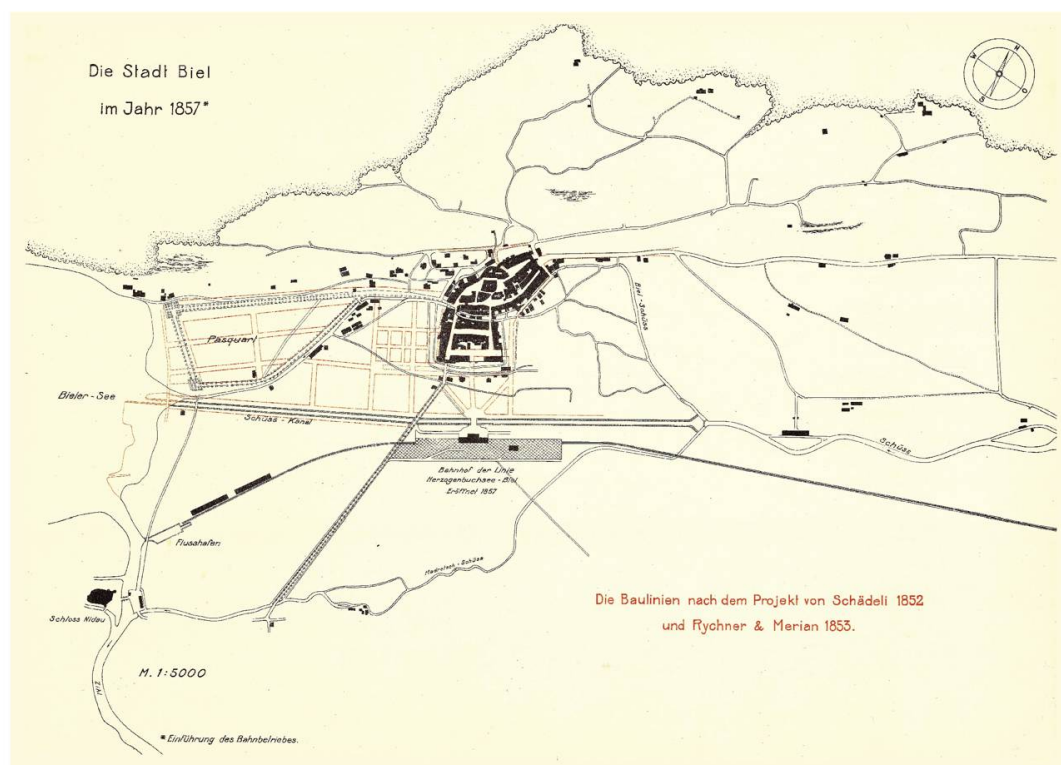
C'est au milieu du XIX^e siècle que le bilinguisme de Bienne va prendre son envol, pour des raisons économiques et fiscales. Jusque-là réduits à des proportions insignifiantes, les résidents francophones vont atteindre 19 % de la population biennoise en 1880 et 28 % au tournant du siècle, avant de se stabiliser aux alentours de 30 % pendant tout le XX^e siècle. Pourquoi cette évolution ? Entre 1815 et 1842, l'industrie textile ne cesse de décliner. Ne profitant plus du blocus continental par Napoléon, elle fait face (comme d'autres industries textiles en Suisse) à la concurrence impitoyable des produits anglais. Jadis florissante, la fabrique d'indiennes de Verdan périclité au fil des ans, avant de fermer totalement ses portes en 1842. Un séisme économique, quand on sait la place qu'occupait le textile dans l'emploi à Bienne²⁷.

C'est un réfugié politique allemand, Ernst Schüller, enseignant, horloger puis conseiller municipal biennois, qui donnera une impulsion déterminante : pour diversifier l'économie, il propose d'attirer à Bienne des artisans horlogers, en leur accordant des incitations fiscales sur plusieurs années. Soumise au conseil municipal fin 1843, la mesure est adoptée par l'assemblée communale en janvier et en mai 1844. La mesure fonctionne comme un appel d'air dans une région francophone, le Jura bernois, déjà fortement industrialisée : entre 1764 et 1860, la part du secteur secondaire est passée de 19 % à 43 % dans le Jura bernois, terre auparavant largement agricole²⁸. En 1868, l'avocat biennois Édouard Marti écrit : « Bienne est bien loin d'atteindre l'activité industrielle de la localité moins peuplée de Saint-Imier²⁹ ».

Bienne étant reliée au rail dès 1857 (alors que le Jura bernois attendra 1874), sa position centrale et ces incitations fiscales ont pour effet d'y

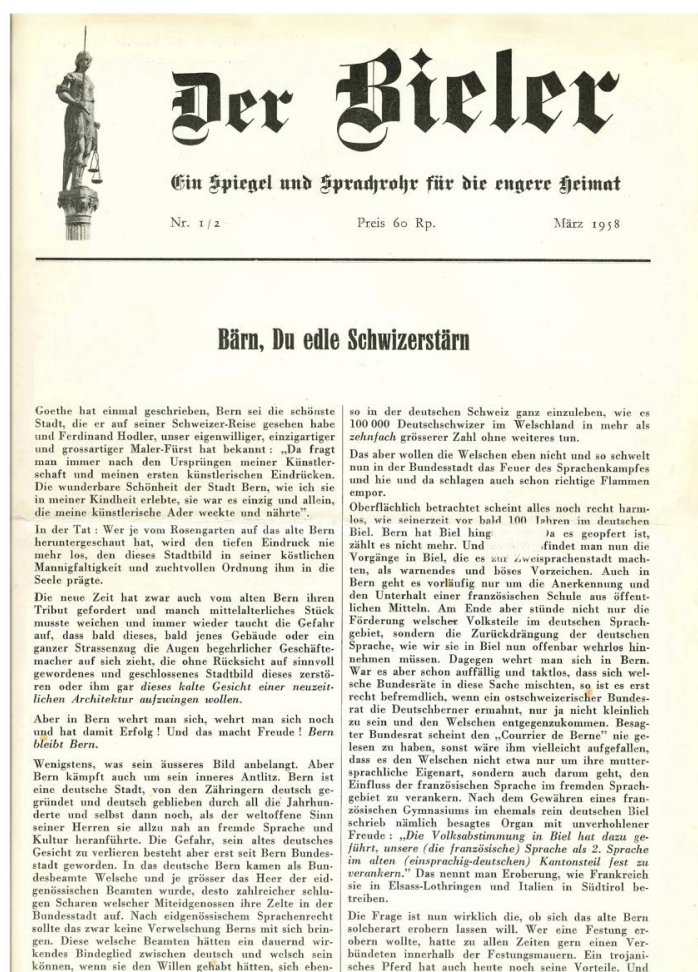
concentrer de plus en plus d'activités industrielles. Les horlogers francophones continuent d'affluer (le nombre d'horlogers passe de 150 en 1846 à 900 vingt ans plus tard et 2 690 en 1889³⁰) et la population ne cesse d'augmenter : elle double entre 1850 et 1870 (elle recevra en 1853 le surnom de « ville de l'avenir ») et décuple entre 1850 et 1920, grâce aussi à des fusions de communes. Une évolution qu'on observe certes dans de nombreuses autres villes de Suisse, sous la pression de la révolution industrielle, mais qui, à Bienne, aura d'importantes incidences sur sa structure linguistique³¹.

Dès leur arrivée en 1845, les horlogers francophones du Jura bernois attirés à Bienne souhaitent pouvoir scolariser leurs enfants en français. la première école francophone est ouverte en 1845, d'abord privée, puis intégrée au système scolaire public. Ils cherchent aussi à s'informer et à faire de la publicité en français: dès 1859, le *Bieler Tagblatt* prend le sous-titre *Feuille d'avis de Bienne et des environs* et insère des articles et des réclames en français; son éditeur Franz Wilhelm Gassmann franchit le pas en 1863 et lance un journal entièrement en français, *la Feuille d'avis de Bienne*, qui prendra le titre de *Journal du Jura* en 1871³².



Plan de Bienne en 1857 : on distingue la première gare et les plans du Quartier-Neuf, en rouge : la ville commence à déborder de son cadre médiéval. (Ville de Bienne, Service du cadastre.)

À l'étroit dans le corset des remparts de la vieille ville, la population en pleine croissance déborde à l'extérieur des murs; des quartiers modernes sont construits, à commencer par le Quartier-Neuf, dont les plans sont tracés dès 1857, avec l'ouverture de la première gare. Une commission des noms de rues est chargée de donner une identité (rue Neuve, rue de l'Industrie, rue de l'Hôpital, etc.) à ces nouveaux quartiers, avec des panneaux indicateurs qui sont déjà pour la plupart bilingues³³. Des publicités commerciales bilingues font leur apparition, l'administration fonctionne de plus en plus de manière bilingue (traductions, administration, messages de votations, etc.) et des politiciens francophones commencent à se faire connaître, à l'instar du Genevois Élie Ducommun, prix Nobel de la paix 1902, président du Cercle romand et conseiller de ville durant ses années biennoises, entre 1873 et 1877. La ville devient de plus en plus bilingue, tout en restant à une large majorité (70 %) germanophone. Le bilinguisme officiel progressera par étapes: ainsi le



Éloges de l'allemand et des valeurs traditionnelles, critique du français et du bilinguisme: telles sont les principales caractéristiques du journal *Der Bieler*, publié entre 1954 et 1964. (Bibliothèque de la ville de Bienne.)

Règlement communal prévoit-il en 1920 que les règlements soient publiés en français et en allemand, l'allemand faisait foi. Cette distinction est abandonnée en votation populaire en 1964, mettant les deux langues à égalité³⁴.

La force francophone dans la société atteindra un sommet durant le boom économique des Trente Glorieuses, avec l'élection du seul maire francophone de Bienne, Édouard Baumgartner, en 1948, la reconnaissance officielle du bilinguisme du district de Bienne par le canton en 1952, l'ouverture d'un gymnase français en 1955 et l'attribution du cinéma-théâtre Capitole (datant de 1929, il compte plus de mille places) aux arts de la scène en français dès les années 1950. Une progression de l'élément francophone qui se fait assez harmonieusement, mis à part la voix isolée du journal *Der Bieler*: publié entre 1954 et 1964, il fait de la préservation de l'allemand à Bienne son cheval de bataille. Raillant le maire francophone «Baumgartnère» qui s'exprime trop souvent en français, il s'attaque à l'enseignement bilingue et au nom bilingue de Biel/Bienne. Les publications agressives de ce journal porté par un Allemand établi à Bienne susciteront des réactions outrées au Parlement biennois, tant côté francophone que germanophone³⁵.

La crise économique dès 1975, la fermeture de nombreuses fabriques horlogères et mécaniques, ainsi que l'immigration de personnes des Balkans, qui choisissent plutôt l'allemand comme langue officielle, affecteront légèrement la présence du français dans la population, principalement parmi les migrants (on passe de 65 % d'étrangers ayant choisi le français comme langue officielle en 1981 à 49,3 % en 2000, mais dans l'ensemble de la population, le français reste assez stable, à environ 40 % de la population depuis la fin des années 1980³⁶).

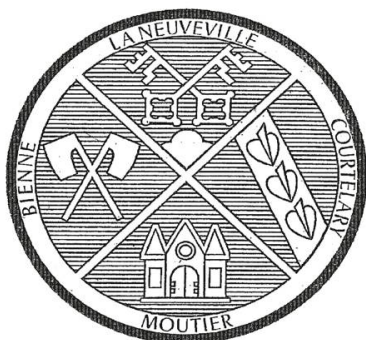
Entre Question jurassienne et Statut particulier : le bilinguisme biennois moderne

Le rattachement de Bienne au canton de Berne en 1815, s'il s'est fait sans enthousiasme, car mettant fin au rêve d'un canton de Bienne, n'a pas provoqué les mêmes traumatismes ni les mêmes luttes que l'incorporation, au même moment, du Jura dans le giron bernois. Si en 1814-1815 une partie des élites biennoises a tenté à tout prix de créer son propre canton, en allant négocier jusqu'à Vienne, d'autres dignitaires penchaient plutôt pour un sage rapprochement avec Berne. Et lorsque l'ordre juridique français est aboli en 1814-1815, on s'en réjouit à Bienne,

l'élite de cette petite ville alémanique y voyant un possible retour aux privilèges de l'Ancien Régime, alors que dans le Jura, on se bat pour maintenir une partie de ce système juridique français, qu'on oppose au droit bernois³⁷.

L'Acte de réunion de 1815 prévoit certes que la ville de Bienne peut s'adresser directement au gouvernement bernois et qu'elle est « rétablie dans la plénitude de ses droits municipaux ». Dans les faits, Bienne comme le Jura sont intégrés à l'ordre juridique bernois, une situation qui provoquera des troubles violents dans le Jura, mais beaucoup moins à Bienne. Jusqu'à la révolution libérale de 1830-1831, l'élite biennoise tentera plus ou moins vainement de faire reconnaître ses « droits municipaux » sous la forme de ses anciens privilèges médiévaux. Elle se heurte au nouveau pouvoir libéral bernois et à une conception de plus en plus moderne de l'État, qui veut abolir les anciens privilèges. Tout au plus Bienne obtiendra-t-elle enfin son propre district, en 1832. Dans ces mêmes années, le Jurassien Xavier Stockmar, futur conseiller d'État bernois, commence à évoquer l'idée d'un 23^e canton suisse pour le Jura³⁸.

Au fil des années et des sursauts de la Question jurassienne, une législation bernoise prend forme pour répondre aux revendications d'une partie du Jura. Par ricochet, mais sous une forme atténuée, cette législation imprègne aussi Bienne, où la forte croissance de la population francophone dans la deuxième moitié du XIX^e siècle a étendu la question de la minorité linguistique bernoise. À en lire certains échos dans les *Annales biennoises* entre 1930 et 1970, les préoccupations des Romands de Bienne sont plus souvent d'ordre linguistique que purement identitaire et politique, contrairement au Jura. « L'incorrection du français parlé à Bienne est aussi aggravée par le contact avec un dialecte qu'on parle « wie eim der Schnabel gwachsen isch », c'est-à-dire au petit bonheur, comme les mots vous viennent, sans règles ni système grammatical », s'alarme Richard Walter en 1969, avant de citer quelques formules typiquement biennoises, comme « attendre sur quelqu'un », ou « il veut venir pleuvoir ». Des remarques qui font écho à Gonzague de Reynold, qui dans les années 1930 définissait le bilinguisme comme « le mélange vaseux et informe de deux langues qui se corrompent l'une et l'autre et se stérilisent mutuellement³⁹ », avant de concéder que « certes, pour Bienne, pour la Suisse tout entière, il n'est pas de plus grand bonheur que d'avoir jusqu'à présent ignoré les querelles de langue⁴⁰ ».



Fondée en 1974, l'Association des responsables politiques (A.R.P.) du Jura bernois et de Bienne associe jusque dans son logo les districts de Bienne et du Jura bernois; mais la tendance générale a plutôt été de créer une distinction claire entre les deux, au fur et à mesure de la résolution de la Question jurassienne. (Archives municipales de Bienne, 3C1, dossiers 1976, n° 78/76, brochure de l'A.R.P.)

La législation bernoise sur la minorité francophone et sur le Jura bernois, après l'affaire Möckli (1947) et dès la révision constitutionnelle de 1950, sépare clairement le district de Bienne (bilingue) et les districts du Jura (francophones), qui formaient pourtant ensemble l'Ancien Évêché de Bâle, sur lequel s'appuie l'historiographie autonomiste jurassienne. L'additif constitutionnel de 1970 (qui mènera aux plébiscites fondateurs de la République et Canton du Jura) reprend cette distinction et ne concerne que les districts jurassiens. Les autonomistes jurassiens se démarqueront toujours de cette ville bilingue, qui leur semble une entrave sur le chemin d'une résolution du conflit⁴¹.

Les autorités biennoises prennent une dernière fois position clairement contre la création d'un canton du Jura en 1959, avant la votation cantonale sur une initiative du Rassemblement jurassien: «Si la séparation devait être votée, les 18 000 Romands de Bienne se verraient réduits au rang d'infime minorité dans le cadre du canton de Berne. On peut déclarer sans exagération qu'ils seraient sacrifiés sur l'autel du séparatisme [...] La ville de Bienne désire continuer à vivre et à prospérer. Elle est prête à jouer aussi à l'avenir le rôle qui lui est dévolu par sa situation géographique, celui de pont entre l'ancien et le nouveau canton. [...] Nous invitons les citoyens biennois à déposer un NON convaincu dans l'urne⁴².» Par la suite, les autorités biennoises adopteront progressivement une attitude de neutralité, puis de «neutralité active», vis-à-vis de la Question jurassienne. Ce qui n'empêchera pas des militants autonomistes, en 1974 puis en 1995, de jeter des choux depuis la tribune du Conseil de ville de Bienne, pour l'inciter à «se mêler de ses choux»; en 1995 toujours, le Béliet publie un article où il qualifie Bienne de «ville-piège pour le Jura-Sud⁴³».

Au fur et à mesure des votations, des lois et des textes constitutionnels qui seront adoptés entre 1950 et 2013 (votation du Jura bernois sur son appartenance cantonale), cette distinction entre la partie bilingue et la partie francophone de l'Ancien Évêché de Bâle perdurera, y compris lors de l'élaboration du Statut particulier du Jura bernois, dans la révision constitutionnelle de 1993 et l'élaboration de la loi sur le statut

particulier (2004), avec la création en 2006 du Conseil du Jura bernois (C.J.B.) et du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF). Ces deux conseils séparés devaient permettre d'accorder davantage de compétences au Jura bernois, monolingue, sans que la majorité germanophone de Bienne influe sur ces décisions, et sans que la population du Jura bernois s'immisce dans une ville bilingue. De par sa proximité géographique et culturelle et de par les liens nombreux entre Bienne et le Jura bernois, la Question jurassienne a cependant toujours eu des effets collatéraux à Bienne, où la minorité francophone, à la fin du xx^e siècle, s'est peut-être sentie moins en confiance que pendant les années de haute conjoncture⁴⁴.



La crise économique, dès 1975, n'a pas significativement changé la composition linguistique de la population, si ce n'est que le français a reculé parmi les migrants. Le tissu économique biennois s'est toutefois transformé, avec la fermeture de plusieurs P.M.E. et fabriques d'horlogerie, dont le patronat était en bonne partie francophone. (Photographie de Philippe Maeder.)

La création du Forum du bilinguisme en 1996, puis du CAF en 2006, est sans doute aussi une manière de répondre aux attentes et aux craintes de cette population francophone un peu en marge, trois fois minoritaire, dans sa ville, dans son canton et dans son pays. Bien plus que la pureté de la langue (comme dans les années 1930-1960), des questions pratiques (comme la langue d'étiquetage en magasin, le manque de places de formation et de travail en français, l'affichage publicitaire germanophone en ville ou encore la langue des films au cinéma) semblent désormais

occuper une place croissante dans les préoccupations de la minorité francophone. Il est trop tôt pour juger de l'efficacité des lois et des instruments mis en place pour répondre à ces attentes; ce sera aux historiens du futur de s'en charger.

En conclusion, l'histoire du bilinguisme à Bienne est un long fil conducteur, fragile et ténu, qui plonge ses racines jusque dans la fin de la période romaine, dans une ville presque exclusivement germanophone pendant des siècles, mais toujours liée à une région et à une population francophones, qui finira par s'y établir progressivement au fil des ans, puis massivement dès la seconde moitié du XIX^e siècle. Une ville où le bilinguisme et la cohabitation de deux langues semble aller davantage de soi qu'ailleurs, mais où il serait illusoire de croire qu'elle se fait toujours facilement, sans heurt ni difficulté. Comme le soulignait le maire de Bienne Hermann Fehr en 1982, la paix des langues à Bienne n'est possible qu'au prix d'une « attention constante » et à la condition « d'aller toujours à la rencontre de l'autre »; il soulignait l'importance de la tolérance et de « répondre aux attentes légitimes des deux groupes linguistiques⁴⁵ ».

Pour répondre au député Hans-Rudolf Vogt, cité en introduction du présent texte, non, toutes les régions du canton de Berne ne peuvent pas être traitées exactement de la même manière. Certes, dans un État moderne, fondé sur l'égalité des droits entre tous, Bienne ne peut plus, comme elle tentait de le faire avec Berne sous l'Ancien Régime et en 1815, se prévaloir de privilèges anciens et d'un statut de ville quasi autonome. De nos jours, si Bienne peut encore demander à son canton un traitement différencié, c'est quand elle s'appuie sur la Constitution bernoise et la législation sur le statut particulier, qui reconnaissent et garantissent son bilinguisme officiel. Un héritage de 1815 et de la Question jurassienne qui en a découlé. Cette date de 1815 n'est donc qu'une date parmi d'autres dans l'histoire du bilinguisme de Bienne, mais une date essentielle pour comprendre le bilinguisme moderne de cette ville.

Né en 1979, David Gaffino est historien et secrétaire général du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF). Titulaire d'une licence ès lettres de l'université de Neuchâtel et du certificat de journaliste R.P. au C.R.F.J. de Lausanne, il étudie actuellement le droit à l'université à distance. Il est coauteur et codirecteur de l'ouvrage Histoire de Bienne paru en 2013.

NOTES

¹ GAFFINO David et LINDEGGER Reto (dir.), *Histoire de Bienne/Bieler Geschichte*, Biel/Bienne, 2013.

² KÄSER Hans-Jürg, « Vienne-Bienne 1815-2015. Der Kanton Bern glaubt an Biel und seine Zukunft », in *Annales biennoises 2015*, p. 181.

³ GAFFINO David, « Vienne-Bienne 1815-2015. L'occasion de mieux comprendre le vieux rêve d'un canton de Bienne et les relations complexes entre Bienne et Berne », in *Annales biennoises 2015*, p. 178-179.

⁴ NIETO Didier, « Un sacrifice de la culture biennoise », in: *Le Journal du Jura*, 1.10.2015, p. 1 et 6.

⁵ VOGT Hans-Rudolf, in *Journal du Grand Conseil*, canton de Berne, session du 19.11.2015, p. 1257.

⁶ BRÖNNIMANN Thomas, in *Journal du Grand Conseil*, canton de Berne, session du 19.11.2015, p. 1258.

⁷ Communiqué de presse du canton de Berne, *Des vestiges médiévaux sous les pavés*, 8.1.2016.

⁸ WICK-WERDER Margrit, « L'ébauche d'un territoire », in: Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne*, p. 55; ROCHAT Jocelyn, « Les Bourgondes; *Dictionnaire historique de la Suisse*, articles « Romanisation » et « Plurilinguisme ».

⁹ KRISTOL Andres, « La survivance du gaulois dans l'espace helvétique: nouvelles contributions toponymiques à une vieille question », in *Actes de la Société jurassienne d'Émulation* n° 69, Porrentruy, 2005, p. 18-51.

¹⁰ WICK-WERDER Margrit, « L'ébauche d'un territoire », in: Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne*, p. 55; ROCHAT Jocelyn, « Les Bourgondes »; *Dictionnaire historique de la Suisse*, articles « Romanisation » et « Plurilinguisme ».

¹¹ AUBERSON Laurent, « Bienne: un site et son histoire depuis les origines jusqu'au haut Moyen Âge », in: Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne*, p. 48; WICK-WERDER Margrit, « L'ébauche d'un territoire », in *Histoire de Bienne*, p. 55.

¹² KRISTOL Andres, « La survivance du gaulois dans l'espace helvétique: nouvelles contributions toponymiques à une vieille question », in: *Revue de linguistique romane* n° 69, Strasbourg, 2005, p. 37. On trouvera une liste de toponymes bilingues dans l'ouvrage *Histoire de Bienne*, p. 535, sur la base de BREGNARD Damien, « Toponymes bilingues (français-allemand) dans l'ancien évêché et diocèse de Bâle », in: *Rapport annuel des AAEB pour 2010*.

¹³ WICK-WERDER Margrit, « La genèse d'une ville au XIII^e siècle », in: Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne*, 2013, p. 86. WICK-WERDER Margrit, « Le développement des structures urbaines et l'incendie de 1367 », in *Histoire de Bienne*, 2013, p. 110.

¹⁴ Archives municipales de Bienne, 1, 204, CLXXXIX, 18, cité par WICK-WERDER Margrit, dans *Histoire de Bienne*, 2013, p. 178.

¹⁵ GRAF Jean-Roland, « Bilinguisme – le passé et le présent », in: *Annales biennoises 1969*, p. 20; WICK-WERDER Margrit, *Visions d'une ville*, Biel/Bienne, 2008, p. 67-68.

¹⁶ JORDI Antonia, « Vers l'oligarchie », in: *Histoire de Bienne*, 2013, p. 353-354.

¹⁷ COXE William, *Lettres sur l'état politique, civil et naturel de la Suisse*, 1776 (trad. française: 1787), p. 310.

- ¹⁸ COXE William, *Lettres sur l'état politique, civil et naturel de la Suisse*, 1776 (trad. française : 1787), p. 306.
- ¹⁹ WICK Markus, « La lutte contre la perte de l'autonomie », in : Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne*, 2013, p. 255-259.
- ²⁰ KAEGI Pascal, « Bienne sous la domination française », in : Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne*, 2013, p. 472.
- ²¹ KAEGI Pascal, « Bienne sous la domination française », in : Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne*, 2013, p. 457 et p. 482-484.
- ²² KAEGI Pascal, « Bienne sous la domination française », in : Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne*, 2013, p. 474-479 et 497-499.
- ²³ KAESTLI Tobias, « La politique restauratrice du gouvernement provisoire », in : Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne*, 2013, p. 507-510.
- ²⁴ KAESTLI Tobias, « La politique restauratrice du gouvernement provisoire », in : Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne*, 2013, p. 509-512.
- ²⁵ KAESTLI Tobias, « La politique restauratrice du gouvernement provisoire », in : Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne*, 2013, p. 520-528.
- ²⁶ KAESTLI Tobias, « L'incorporation de la ville de Bienne au canton de Berne », in : Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne*, 2013, p. 577-580.
- ²⁷ KAESTLI Tobias, « L'essor de Bienne à l'heure du libéralisme et du radicalisme », in : Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne*, 2013, p. 667-671.
- ²⁸ RÉRAT Marcel et PRONGUÉ Bernard, « Le Jura bernois. Libéralisme et révolution industrielle », in : *Nouvelle Histoire du Jura*, Porrentruy, 1984, p. 216.
- ²⁹ MARTI Édouard, *La question des chemins de fer du Jura bernois et son importance pour Bienne*, Saint-Imier, 1868, p. 13.
- ³⁰ GRAF Jean-Roland, « Bilinguisme – le passé et le présent », in : *Annales biennoises* 1969, p. 22.
- ³¹ GAFFINO David, « L'industrie horlogère, nouveau moteur d'une région », in : *Journal du Jura : 150 ans de communication, nous fêtons l'avenir*, n° 1, janvier 2013, p. 4 (tiré à part en janvier 2014).
- ³² GAFFINO David, « La naissance du Journal du Jura », in *Journal du Jura : 150 ans de communication, nous fêtons l'avenir*, n° 1, janvier 2013, p. 8 (tiré à part en janvier 2014); GASSMANN (éd.), *Notre région au quotidien*, Bienne, 2000.
- ³³ BOURQUIN Werner et Marcus, *Biel Stadtgeschichtliches Lexikon*, Biel/Bienne, 1999/2008, article « Strassen- und Platznamen »; certains noms de rues ont tardé à être traduits ou ne le sont pas encore, le plus souvent par choix : LEFERT Jacques, « Des noms de rues à Bienne et de leur traduction », in : *Annales biennoises* 1978, p. 54-66.
- ³⁴ FEHR Hermann, « Die Zweisprachigkeit in der Bieler Stadtverwaltung », in *Annales biennoises* 1982, p. 101-104; STEINER Julien, « Élie Ducommun : les années biennoises », in : *Annales biennoises* 2006, p. 14-27; MÜLLER Christoph, *Zweisprachigkeit in Bienne-Biel*, Biel/Bienne, 1987, p. 7.
- ³⁵ GAFFINO David, « L'après-guerre à Bienne », in : *Histoire de Bienne*, 2013, p. 895-903.

³⁶ Institut CEAT, *Quelles perspectives pour Bienne et son bilinguisme?*, rapport mandaté par les autorités biennoises et le canton de Berne, Lausanne, 2011, p. 33; *Rapport de gestion de la Ville de Bienne*, 2015, p. 32; GAFFINO David, « Bienne en crises: sociale, politique et économique », in: *Histoire de Bienne*, 2013, p. 952-966.

³⁷ KAESTLI Tobias, « L'incorporation de la ville de Bienne au canton de Berne », in: Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne*, p. 577-589.

³⁸ KAESTLI Tobias, « La révolution libérale et la naissance de la commune des habitants », in: Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne*, p. 630-643.

³⁹ JORAY Marcel, cité dans COTELLI KURETH Sarah, *Question jurassienne et idéologies langagières*, p. 403.

⁴⁰ GRAF Jean-Roland, « Bilinguisme – le passé et le présent », in *Annales biennoises* 1969, p. 23.

⁴¹ JAQUENOUD Sylvain, *Les relations entre Bienne et le Jura, une histoire politique au rythme de la Question jurassienne*, mémoire de licence, université de Neuchâtel, 1994, p. 59-63 et 68-73.

⁴² Archives municipales de Bienne, 3C1, procès-verbaux du Conseil municipal, séance du 19 juin 1959, affaire 660.

⁴³ *Bienne: ville-piège pour le Jura-Sud*, communiqué de presse du Béliet, conférence de presse le 20 mai 1995; *Annales biennoises* 1974, chronique, 21 mars 1974; *Annales biennoises* 1995, chronique, 13-14 déc. 1995.

⁴⁴ HAENNI Dominique, *Les Romands dans le canton de Berne*, rapport à l'attention du Conseil-exécutif du canton de Berne, Carouge, 1993; Ville de Bienne (éd.), *Statut du district bilingue de Bienne*, rapport final (2001) et rapport de deuxième phase du projet (2002); JAQUENOUD Sylvain, *Les relations entre Bienne et le Jura, une histoire politique au rythme de la Question jurassienne*, mémoire de licence, université de Neuchâtel, 1994.

⁴⁵ FEHR Hermann, « Die Zweisprachigkeit in der Bieler Stadtverwaltung », in: *Annales biennoises* 1982, p. 104.